

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 7 novembre 2019

Conseillers communautaires en exercice: 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.2, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 1.1.3, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET 3.5). M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à partir du du (à partir du 3.5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (a partir du 3.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 3.2), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5). Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.10). Mme Anne VIGNOT Mme Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.10), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay: M. Gilles ORY Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Busy: M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 5.5) Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Francis : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU Morre: M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 2.5) Nancray: M. Vincent FIETIER Noironte: Claude MAIRE Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise: Mme Daniel GAUTHEROT Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Pugey: M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.3) Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 3.3) Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL

Etaient absents

Amagney: M. Thomas JAVAUX Audeux: Mme Françoise GALLIOU Besançon: M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guerric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Gérard VAN HELLE Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Champoux: M. Philippe COURTOT Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET Devecey: M. Michel JASSEY Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: Mme Catherine CUINET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Mercy-Vieilley: M. Philippe PERNOT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Novillars: M. Philippe BELUCHE Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit: Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Yoran DELARUE Thise: M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Vaire: M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Venise: M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges: M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants: AS. ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.1), T. BIZE, P. BONTEMPS, D. DARD (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.2), P. GONON, M. OMOURI, S. PESEUX (à partir du 1.1.3), R. REBRAB (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 3.9), G. VAN HELLE, M. JASSEY, Y. GUYEN, P. BELUCHE, A. LORIGUET, C. BARTHELET, JC. ZEISSER, Y. DELARUE

Mandataires: JS. LEUBA (jusqu'au 3.1), MAILLOT, T. MORTON, K. ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), S. WANLIN, L. CROIZIER (à partir du 3.2), C. COMTE-DELEUZE, J. GROSPERRIN, L. FAGAUT (à partir du 1.1.3), I. SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), C. WERTHE, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.9), B. FALCINELLA, G. ORY, M. FELT, J. KRIEGER, F. TAILLARD, P. CURIE, Y. MAURICE, M. DONEY

Délibération n°2019/004995

Rapport n°5.3 - Mise en œuvre opérationnelle du NPRU Planoise – Composition de la commission ad hoc pour l'attribution des marchés pour le recrutement d'un architecte en chef, pour une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU), pour le recrutement d'un expert en sécurité et pour les marchés de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et résidentiels – Conditions de dépôt des listes de la CAO spécifique

Mise en œuvre opérationnelle du NPRU Planoise - Composition de la commission ad hoc pour l'attribution des marchés pour le recrutement d'un architecte en chef, pour une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU), pour le recrutement d'un expert en sécurité et pour les marchés de maitrise d'œuvre d'espaces publics et résidentiels - Conditions de dépôt des listes de la CAO spécifique

Rapporteur: Karima ROCHDI, Vice-Présidente

Commission: Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé:

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du NPRU, un groupement de commandes a été constitué entre les collectivités et partenaires bailleurs et SEM afin de missionner un architecte en chef, des maitrises d'œuvre d'infrastructure d'espaces publics et de paysage ainsi que des assistances à maitrise d'ouvrages (AMO) et expertises tierces (OPCU, expert sécurité...).

Afin d'attribuer ces différents marchés, il est proposé de constituer une commission d'appel d'offres spécifique au projet. Le présent rapport a pour objet de fixer les conditions de dépôt des listes de cette commission d'appel d'offres spécifique.

I. Contexte

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et leurs partenaires SEM et bailleurs se sont engagés au côté de l'Etat à mettre en œuvre un programme d'opérations décrit dans le projet de convention ANRU qui a donné lieu à la signature d'une déclaration d'engagement le 1er juillet 2019.

Ce Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise consiste à mettre en œuvre un total d'opérations d'environ 184 M€HT, dont :

- 133 M € HT de travaux pour les bailleurs, avec 1191 démolitions, 400 logements reconstruits, 695 logements réhabilités, 1495 logements résidentialisés,
- 19 M € HT d'investissements économiques (coopérative numérique et commerces), et,
- 21 M € HT d'aménagements d'espaces (Cassin, Epoisses, lle de France) et d'équipements publics (gymnase, locaux associatifs). Les espaces publics représentent 13 M€ de travaux.

Le solde est constitué de frais de sécurisation active, d'ingénierie, de minoration de loyers, ...

En prévision du passage en phase opérationnelle, une convention relative à la constitution d'un groupement de commandes entre tous les partenaires a été validée lors du Bureau décisionnel de Grand Besançon Métropole en date du 12 septembre 2019. Grand Besançon Métropole est le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Ce groupement de commandes a pour objet de missionner un architecte en chef, des maitrises d'œuvre d'infrastructure d'espaces publics et de paysage ainsi que des assistances à maitrise d'ouvrage (AMO) et expertises tierces (OPCU, expert sécurité...).

II. Composition et création de la commission d'appel d'offres ad hoc

Par deux délibérations en date du 26 septembre 2019, le Conseil Communautaire a voté,

- D'une part, le lancement des accords-cadres pour le recrutement d'un architecte en chef, d'une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU) et d'un expert en sécurité,
- D'autre part, le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et résidentiels sur les secteurs de Cassin et Epoisses.

Afin d'attribuer ces différents marchés, il est proposé de constituer une commission d'appel d'offres spécifique au projet composée,

- Du Président de Grand Besançon Métropole ou de son représentant (désigné par arrêté du Président),
- De 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus par le Conseil.

III. Modalités d'élection des membres de la commission d'appel d'offres spécifique - Conditions de dépôt des listes

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Les listes peuvent être déposées au plus tard le jour de la séance du Conseil Communautaire avant l'examen du rapport relatif à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres spécifique.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- crée la commission d'appel d'offres ad hoc,
- fixe les conditions de dépôt des listes comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 102 Contre: 0 Abstention: 1

Ne prennent pas part au vote: 0